



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2025-0054

D É C I S I O N

**Portant attribution du marché public de Techniques de l'information et de la communication
relatif à la mise en place d'une solution de planification au sein de la Communauté de
Communes Albères Côte Vermeille Illibérus**

CC ACVI / HOROQUARTZ

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier du marché négocié sans publicité ni mise en concurrence portant sur la mise en place d'une solution de planification au sein de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la mise en place d'une solution de planification au sein de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix global forfaitaire,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le présent marché à la société **HOROQUARTZ** sise 3 rue Christophe Colomb – 91300 MASSY (Siret n° 399 243 922 00479) ;

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250425-DC2025-0054-AI
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le présent **marché n°2025S10GTA2** relatif à la mise en place d'une solution de planification au sein de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, à la société **HOROQUARTZ** sise 3 rue Christophe Colomb – 91300 MASSY (Siret n° 399 243 922 00479) et ce pour un montant de **45 042,05€-HT** (quarante-cinq mille quarante-deux euros et cinq centimes hors taxe, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période de 12 mois à compter de la date de notification,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 25/04/2025

Le Président,

Antoine PARRA.

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.